



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00081

Numéro SIREN : 377 530 563

Nom ou dénomination : GROUPE Y AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2016 sous le numéro de dépôt 2802

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.infogreffe.fr

ACTY

CS 18421

53 Rue des Marais

79024 NIORT CEDEX 9

Nos références : / VALE

NIORT, le 21 Septembre 2016

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 377 530 563
Numéro de gestion : 1990 B 00081
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : GROUPE Y AUDIT
Adresse : 53, RUE des Marais
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2802
Date du dépôt: 21/09/2016

- *Acte en date du : 30/06/2016*
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Décision: Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant
Décision: Démission de commissaire aux comptes titulaire

Le Greffier,



GROUPE Y AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

**Siège social : 53 rue des Marais
79000 NIORT**

377 530 563 RCS NIORT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le trente juin, à neuf heures,

Les associés de la société GROUPE Y AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par simple adressée le 14 juin 2016 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel BOQUIEN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Pierre RONDEAU, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre contre décharge, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 000 actions sur les 500 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire par le Commissaire aux comptes suppléant suivi de la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en raison de la démission de Monsieur Jean-Pierre RONDEAU de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société,

prend acte que la société EXPRES dont le siège social est 18 rue Armand Moisant – 75015 PARIS, Commissaire aux comptes suppléant, a remplacé Monsieur Jean-Pierre RONDEAU dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, conformément à la loi,

et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

- la société AUDIT CONSEIL SYNTHÈSE EXPERTISE - ACSE dont le siège social est Rue de la Blancherie Aquilae – Immeuble Ambre – 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX,

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président,
Emmanuel BOQUIEN

